

Les autorités françaises refusent d'interdire la vente d'enfants



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 02 septembre 2021

Source [Le Salon Beige] [Communiqué](#) des Juristes pour l'enfance :

Les 4 et 5 septembre prochain, la foire commerciale Désir d'enfant convie une nouvelle fois les entreprises étrangères de la fertilité à venir proposer aux français leurs prestations.

Il y a un an, le même salon a déjà eu lieu à Paris, malgré les demandes d'interdiction.

Des associations, dont Juristes pour l'Enfance, ont porté plainte, avec constat d'huissiers à l'appui contre cet événement qui promouvait des pratiques illégales en France sans s'en cacher.

Le délit d'entremise était manifeste mais la plainte n'a toujours pas été traitée un an après. Et les organisateurs profitent de la lenteur de la justice pour organiser ce prochain salon les 4 et 5 septembre prochains.

Ces derniers mois, ni le Garde des Sceaux, ni la Préfecture de Paris, ni la Préfecture de police de Paris, ni la Mairie de Paris n'ont daigné répondre aux courriers adressés par Juristes pour l'Enfance pour les alerter sur l'organisation de cette foire pour la seconde année consécutive, et leur demander de prendre des mesures en conséquence.

Tout cela alors que, de façon ostentatoire, les organisateurs du salon ainsi que leurs partenaires commerciaux qui ont retenus leurs stands interviennent en toute impunité dans un mépris total de la loi française.

Les partenaires se targuent même d'avoir « la législation la plus laxiste d'Europe », des notaires ou des avocats qui connaissent bien les lois internationales pour éviter les obstacles des lois des pays des patients !